


# le Rouillacais Déchets ménagers

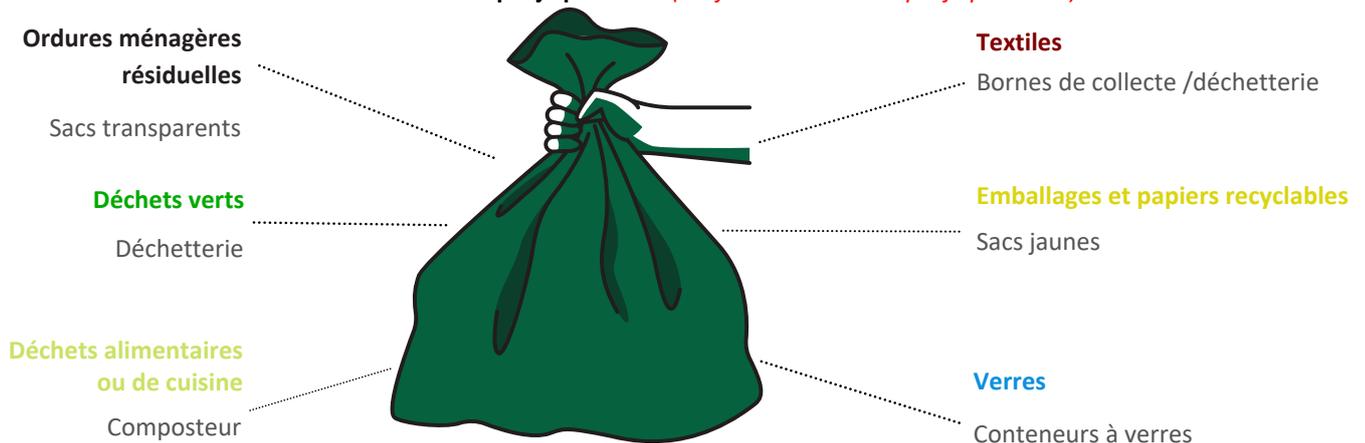
## LES SACS TRANSPARENTS SONT EN PLACE !

Depuis février, tous les foyers du Rouillacais ont été dotés de leurs sacs transparents pour l'année. Pour rappel, cette action est mise en place dans le but d'inciter au tri et ainsi réduire les déchets destinés à l'enfouissement.

*Les entreprises, collectivités et associations volontaires pour adhérer à l'initiative et obtenir des sacs transparents peuvent se faire connaître auprès de la Communauté de Communes.*

Si vous avez besoin d'un réapprovisionnement au cours de l'année, il y aura des points de distribution au siège de la Communauté de Communes et à la déchetterie de Rouillac, sur présentation d'un justificatif de domicile.

Quelles sont les filières de traitement des déchets que je produis ? (Où jeter les déchets que je produis ?)



### Mon sac n'a pas été collecté ?

Pas de panique ! Une étiquette a été apposée sur votre sac pour vous indiquer l'erreur et vous permettre de le trier correctement afin qu'il soit ramassé lors de la prochaine collecte.



# LES BIODECHETS

## Qu'est-ce que les biodéchets ?

"Les biodéchets sont des déchets biodégradables de jardin ou de parc, déchets alimentaires ou de cuisine issus des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, déchets comparables provenant des usines de transformation alimentaires."

La loi AGEC - Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire - imposera, dès 2024, le tri à la source des biodéchets.

## Le compostage : une solution alternative pour éliminer ses déchets !

Le compostage est la décomposition et la transformation des matières organiques en humus sous l'effet associé de l'air, de l'eau et des micro-organismes (bactéries, champignons...) et des macro-organismes (vers, larves de cétoines...) vivant dans le sol.

C'est un phénomène 100% naturel qui permet de réduire le poids de sa poubelle ménagère, limiter les arrosages et de bénéficier d'un fertilisant pour les sols et les plantes.

## Composter, c'est simple, économique et naturel ! Pas envie d'attendre 2024 pour composter ?

**Passez dès à présent commande auprès de la Communauté de Communes pour être fourni avant l'été !**

## QUESTIONS ? RÉPONSES !

### Où jeter mes coquilles d'huîtres et autres coquillages ?

Ces déchets sont tolérés dans votre sac transparent, dans la limite du raisonnable.

Les gros volumes sont à emmener en déchetterie dans la filière gravats.

### Où jeter la litière de mes animaux ?

La litière pourra être jetée dans les sacs transparents sans dépasser 1 sac de litière par semaine. Pour un volume plus important, il faut aller le jeter en déchetterie.

### Où jeter mes végétaux, plantes mortes et fleurs ?

Les déchets verts sont tolérés dans votre sac transparent. **Cependant, dès 2024, vous devrez les composter ou les jeter à la déchetterie.**

### Est-ce que je peux utiliser un petit sac pour ma poubelle de salle de bain ?

Oui, vous pouvez utiliser ce type de sac qu'il soit transparent ou non puis le jeter dans votre sac transparent.

### Comment est calculée ma Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères ?

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères ou REOM correspond à la participation financière des usagers pour l'élimination de leurs déchets (collecte, traitement ainsi que les services de déchetterie). Elle est facturée deux fois par an et est calculée en fonction de la situation du logement au 1er janvier et 1er juillet de l'année en cours.

### Comment déclarer un changement de situation ?

Il est important de déclarer tout changement de situation à la Communauté de Communes : arrivée ou départ d'un habitant, changement de propriétaire, déménagement..., en présentant un justificatif.

### Je suis propriétaire d'un logement locatif, qui paie la redevance ?

Les locataires doivent recevoir la redevance à leur nom, ainsi les propriétaires doivent transmettre à la Communauté de Communes chaque changement (arrivée/départ des locataires, vacance du logement).



Pour tous renseignements

Service Déchets Ménagers : 05 45 96 99 40 / E-mail : [dechetsmenagers@ccrouillacais.fr](mailto:dechetsmenagers@ccrouillacais.fr)